

Stratégies intergroupes définies par l'utilisateur pour les contrats à terme et les options sur contrats à terme

La fonctionnalité de stratégies définies par l'utilisateur (SDU) permet la création de stratégies intergroupes (SIG) qui combinent des instruments appartenant à différents groupes dans le moteur de négociation. Ces stratégies permettent la négociation simultanée, et seulement simultanée, des composantes (ou pattes) en une seule opération.

Les SIG sont diffusées par le flux vendeur haute vitesse (HSVF) de la Bourse pour les fournisseurs indépendants de logiciels et les rediffuseurs de données qui ont fait le développement informatique nécessaire. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de données pour obtenir plus de renseignements.

Si vous avez besoin de soutien technique ou si vous désirez entreprendre des essais dans notre environnement de développement, veuillez communiquer avec notre Centre d'assistance technique au 1 877 588-8489 ou écrire à samsupport@m-x.ca.

Aperçu

Avantages des SIG

- Élimination du risque d'exécution lors de la négociation de stratégies à plusieurs pattes : aucune patte de la stratégie ne sera exécutée à moins que toutes les autres pattes le soient aux prix et ratios donnés.
- Capacité de négocier des stratégies à plusieurs pattes visant des groupes d'instruments différents.
- Interaction du registre des stratégies avec le registre des ordres réguliers par le biais de l'algorithme d'établissement de prix implicites, ce qui améliore le taux d'exécution des opérations régulières et des stratégies.

Restrictions des SIG

- Afin d'être combinés dans une stratégie, tous les instruments doivent avoir la même valeur nominale sous-jacente (p. ex. : BAX¹ vs OBX², CGB vs CGF³).
- Les SIG comportant le contrat BAX et le contrat OBX ne doivent pas être constituées de plus de six pattes.
- Tous les autres types de SIG ne doivent pas être constitués de plus de trois pattes.
- Le ratio maximum des pattes est de 99.
- Les pattes d'une opération fondée sur une SIG dont le ratio est supérieur à 1 peuvent se voir attribuées un prix qui ne respecte pas l'unité de fluctuation minimale qui les régirait si elles étaient exécutées individuellement.

¹ BAX : contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois

² OBX : options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois

³ CGF : contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans

Liste de stratégies intergroupes possibles (non exhaustive)

Stratégie	Exemple
LGB c. CGB	Achat LGBU16 et vente CGBU16
LGB c. CGF	Achat LGBU16 et vente CGFU16
CGB c. CGF	Achat CGBU16 et vente CGFU16*
CGB c. OGB	Achat CGBU16 et achat ou vente d'une option d'achat ou d'une option de vente OGB
CGB c. opération mixte sur options d'achat OGB	Achat CGBU16, achat d'une option d'achat OGB (X1) et vente d'une option d'achat OGB (X2)
CGB c. opération mixte sur options de vente OGB	Achat CGBU16, achat d'une option de vente OGB (X1) et vente d'une option de vente OGB (X2)
CGB c. opération mixte sur options d'achat avec ratio 1:2	Achat CGBU16, achat d'une option d'achat OGB (X1) et vente de deux options d'achat OGB (X2)*
CGB c. opération mixte sur options de vente avec ratio 1:2	Achat CGBU16, achat d'une option de vente OGB (X1) et vente de deux options de vente OGB (X2)*
BAX c. OBX	Achat BAXU16 et vente ou achat d'une option d'achat ou d'une option de vente OBX
BAX c. opération mixte sur options d'achat OBX	Achat BAXU16, achat d'une option d'achat OBX (X1) et vente d'une option d'achat OBX (X2)
BAX c. opération mixte sur options de vente OBX	Achat BAXU16, achat d'une option de vente OBX (X1) et vente d'une option de vente OBX (X2)
BAX c. opération mixte sur options d'achat avec ratio 1:2	Achat BAXU16, achat d'une option d'achat OBX (X1) et vente de deux options d'achat OBX (X2)
BAX c. opération mixte sur options de vente avec ratio 1:2	Achat BAXU16, achat d'une option de vente OBX (X1) et vente de deux options de vente OBX (X2)
BAX c. papillon sur OBX	Achat BAXU16, achat d'une option d'achat OBX (X1) et vente de deux options d'achat OBX (X2) et achat d'une option d'achat OBX (X3)
BAX c. condor sur OBX	Achat BAXU16, achat d'une option d'achat OBX (X1) et vente de deux options d'achat OBX (X2 et X3) et achat d'une option d'achat OBX (X4)
Stratégie BAX c. stratégie OBX	Achat BAXU16, vente BAXZ16, vente d'une option d'achat OBX (X1), achat d'une option d'achat OBX (X2), achat d'une option d'achat OBX (X3), achat d'une option d'achat OBX (X4)

- Voir le point 10 de l'annexe.

Pour exécuter une SIG, le format de la stratégie doit d'abord être créé, validé et accepté par le système de négociation. Le participant doit ensuite déterminer le prix et la quantité appropriés, puis saisir l'ordre de la stratégie.

Création d'une stratégie

Une SIG peut être créée électroniquement en utilisant la fonctionnalité SDU ou manuellement par le biais du Service des opérations de marché de MX. Les renseignements requis pour créer une stratégie sont, pour chaque patte : l'instrument, le verbe de l'ordre (acheter ou vendre) et la quantité.

Validation d'une stratégie

Les stratégies créées par le biais de la fonctionnalité SDU sont validées par le moteur de négociation SOLA afin de s'assurer que le format de la stratégie réponde aux critères SIG. Si nécessaire, une stratégie peut être réorganisée. Cette réorganisation consiste habituellement à changer l'ordre des pattes et/ou à inverser le signe (le verbe de l'ordre). Elle peut aussi impliquer une réduction des ratios s'ils ne sont pas à leur minimum absolu.

Exemple de création de stratégie

Prenons le cas d'un participant souhaitant exécuter une stratégie pour acheter 560 BAXH12 à 98,73 et vendre simultanément 1000 OBXH12C9875 à 0,02. La quantité totale de chaque patte est +560 pour le contrat BAX12 et -1000 pour le contrat OBXH12C9875.

La fonctionnalité SDU va d'abord réduire la quantité de chaque patte au moyen du plus grand dénominateur commun. En divisant chaque patte par 40 (le plus grand dénominateur commun), on obtient +14 BAXH12 et -25 OBXH12C9875.

La SIG sera inscrite selon la structure suivante : **+14 BAXH12 -25 OBXH12C9875**

Cela indique que si le participant achète la stratégie, il achète BAXH12 et vend OBXH12C9875 selon les ratios de la stratégie. Pour chaque stratégie achetée, le participant achètera 14 BAXH12 et vendra 25 OBXH12C9875. Pour exécuter la quantité totale de chaque patte (560 et 1000), le participant devra soumettre un cours acheteur pour 40 stratégies.

Si le format acceptable de ce type de stratégie consiste à acheter le contrat à terme en premier et à vendre l'option d'achat par la suite, toutes les stratégies de ce type devront se conformer à ce format.

Restriction relative à la création de stratégies

Un ratio ne peut être supérieur à 99 (ou inférieur à -99). Certaines combinaisons ne sont donc pas possibles.

Supposons que le participant A souhaite acheter 590 BAXH12 à 98,75 et vendre 1000 OBXH12C9875 à 0,05. Le plus grand dénominateur commun pour les deux quantités est 10. Pour la patte OBX, si on divise -1000 par 10, on obtient -100. Comme un ratio de vente ne peut être inférieur à 99, la requête de stratégie sera rejetée par le moteur de négociation.

Exemples de validation de stratégie

Scénario 1

Un participant désire exécuter une stratégie pour acheter 560 BAXH12 à 98,73 et vendre simultanément 1000 OBXH12C9875 à 0,02. Toutefois, la stratégie est envoyée au moteur de négociation sous le format **+25 OBXH12C9875 -14 BAXH12**.

Comme mentionné plus haut, les stratégies créées à l'aide de la fonctionnalité SDU sont validées par le moteur de négociation pour vérifier que le format de la stratégie répond bien aux critères SIG. Dans cet exemple, les pattes de la stratégie ont été réduites à leur plus petit facteur possible. Par contre, l'ordre des pattes n'est pas conforme aux critères SIG. Le moteur de négociation réorganisera les pattes de la stratégie afin que leur signe soit changé conformément aux critères SIG.

Si une stratégie ne correspond pas au format requis, le moteur de négociation retournera un message avisant le participant. Si possible, il tentera de réorganiser l'ordre et, toujours dans le même message, confirmera que la stratégie a été inscrite sous un format répondant aux critères SIG. La stratégie résultante sera : **+14 BAXH12 -25 OBXH12C9875**.

Dans ce scénario, il est important de souligner qu'étant donné que les pattes de la stratégie ont été réorganisées (**+14 BAXH12 -25 OBXH12C9875** plutôt que **+25 OBXH12C9875 -14 BAXH12** à l'origine), le participant doit maintenant vendre la stratégie afin de pouvoir acheter **+25 OBXH12C9875** et vendre **14 BAXH12**. Par conséquent, dans des situations comme celle décrite ici, il est essentiel que les participants examinent le format de la stratégie réorganisée afin de s'assurer qu'ils exécutent le nombre approprié de contrats et qu'ils achètent et vendent les pattes appropriées dans la stratégie.

Scénario 2

Un participant désire exécuter une stratégie pour acheter 560 BAXH12 à 98,73 et vendre simultanément 1000 OBXH12C9875 à 0,02. Toutefois, la stratégie est envoyée sous le format suivant : **+50 OBXH12C9875 -28 BAXH12**.

Dans ce scénario, les pattes de la stratégie n'ont pas été réduites au plus petit facteur possible et l'ordre des pattes n'est pas conforme aux critères SIG. Le moteur de négociation réorganisera donc les pattes conformément à ces critères. On obtient ainsi : **+28 BAXH12 -50 OBXH12C9875**.

Le moteur réduira aussi les pattes à leur plus petit facteur en divisant chaque patte de la stratégie par le plus grand dénominateur commun. Dans ce cas, le participant a utilisé 20 comme dénominateur commun. Toutefois, les ratios peuvent être réduits davantage en utilisant 40 comme dénominateur commun. La stratégie acceptable résultante inscrite sera **+14 BAXH12 -25 OBXH12C9875**.

Le participant qui a, au départ, soumis la stratégie pour acceptation recevra un message indiquant que la stratégie soumise n'était pas dans un format acceptable et qu'elle a été réorganisée pour satisfaire aux critères SIG.

Stratégie postcréation

Dès qu'une stratégie est créée, les participants peuvent la négocier comme n'importe quel autre instrument. Les stratégies intergroupes sont admissibles aux prix implicites. Cela signifie qu'une fois la stratégie créée, les marchés affichés sur chaque patte individuelle généreront un marché affiché pour la stratégie. Le prix de la stratégie implicite peut être utilisé par le participant comme piste de vérification du prix à entrer.

Le participant doit établir le prix de la stratégie pour exécuter l'ordre qu'il souhaite entrer.

Il est important de souligner que le format de la stratégie inscrite représente ce que l'acheteur de la stratégie exécutera. Le vendeur exécutera l'inverse.

Exemple :

+5	BAXH12
-17	OBXH12C9850
+30	OBXH12C9875

Ici, les acheteurs de la stratégie achèteront 5 BAXH12, vendront 17 OBXH12C9850 et achèteront 30 OBXH12C9875. Les vendeurs de la stratégie feront l'inverse.

Détermination du prix d'une stratégie

Dans cette section, nous abordons le calcul du cours acheteur et du cours vendeur pour une SIG inscrite. Afin de calculer le prix des stratégies, les participants doivent se familiariser avec la formule suivante :

$$(\text{ratio patte1 inscrite} \cdot \text{prix patte1}) + (\text{ratio patte2 inscrite} \cdot \text{prix patte2})$$

Scénario 1

Un participant souhaite exécuter une stratégie où il achète 560 BAXH12 à 98,73 et vend simultanément 1000 OBXH12C9875 à 0,02. Comme illustré dans la section portant sur la création de stratégie, cette SIG sera inscrite sous le format : **+14 BAXH12 -25 OBXH12C9875**.

Le cours acheteur de la stratégie est calculé comme suit :

Cours acheteur de la stratégie

$$\begin{aligned} &= (\text{ratio patte1 inscrite} \cdot \text{prix patte1}) + (\text{ratio patte2 inscrite} \cdot \text{prix patte2}) \\ &= (+14 \cdot 98,73) + (-25 \cdot 0,02) \\ &= \mathbf{1381,72} \end{aligned}$$

Dans cet exemple, le cours acheteur est **1381,72**.

Si cet ordre de SIG est exécuté pour une quantité d'une stratégie, cela représente l'achat de 14 BAXH12 à 98,73 et la vente de 25 OBXH12C9875 à 0,02 pour le participant ACHETEUR. Par conséquent, le participant entrera un cours acheteur de +1381,72 pour une quantité de 40 afin d'obtenir les quantités initiales (+560 BAXH12 à 98,73 et -1000 OBXH12C9875 à 0,02).

Scénario 2

Un participant souhaite afficher un cours vendeur concurrent sur la même stratégie qu'au scénario 1 en vendant 560 BAXH12 à **98,74** et en achetant simultanément 1000 OBXH12C9875 à 0,02.

Le cours vendeur de la stratégie est calculé comme suit :

Cours vendeur de la stratégie

$$\begin{aligned} &= (\text{ratio patte1 inscrite} \cdot \text{prix patte1}) + (\text{ratio patte2 inscrite} \cdot \text{prix patte2}) \\ &= (+14 \cdot 98,74) + (-25 \cdot 0,02) \\ &= \mathbf{1381,86} \end{aligned}$$

Si l'ordre de SIG est exécuté pour une quantité d'une stratégie, cela représente la vente de 14 BAXH12 à 98,74 et l'achat de 25 OBXH12C9875 à 0,02 pour le participant VENDEUR. Par conséquent, le participant entrera un cours vendeur de +1381,86 pour une quantité de 40.

Le marché de la stratégie **+14 BAXH12 -25 OBXH12C9875** serait le suivant :

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
40	1381,72	1381,86	40

Scénario 3

Un autre participant souhaite aussi afficher un cours vendeur concurrent sur la même stratégie qu'au scénario 1, mais en vendant **280 BAXH12** à **98,76** et en achetant simultanément **500 OBXH12C9875** à 0,02.

Dans ce scénario, le participant change le prix de la patte du contrat à terme et souhaite seulement exécuter la moitié de la quantité initiale du scénario 2.

$$= (+14 \cdot 98,76) + (-25 \cdot 0,02)$$

$$= +1382,14$$

Le marché affiché pour la stratégie **+14 BAXH12 -25 OBXH12C9875** serait le suivant :

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
40	1381,72	1381,86	40
		1382,14	20

Scénario 4 : SIG à 3 pattes « CGB c. opération mixte sur options d'achat avec ratio 1:2 »

Le participant A veut acheter 300 CGBH12 à 132,66, vendre 600 OGBH12C13100 à 3,98 et acheter 1200 OGBH12C13150 à 3,745.

Le participant Z veut vendre 225 CGBH12 à 132,67, acheter 450 OGBH12C13100 à 3,96 et vendre 900 OGBH12C13150 à 3,745.

Participant	Paramètres	Patte1	Patte2	Patte3
		CGBH12	OGBH12C13100	OGBH12C13150
A	Quantité	300	-600	1200
A	Ratio	1	-2	4
A	Prix	132,66	3,98	3,745
Z	Prix	132,67	3,96	3,745
Z	Ratio	-1	2	-4
Z	Quantité	-225	450	-900

La stratégie résultante sera inscrite comme suit : **+1 CGBH12 -2 OGBH12C13100 +4 OGBH12C13150**

Cours acheteur et quantité de la stratégie
 $= (+1 \cdot 132,66) + (-2 \cdot 3,98) + (+4 \cdot 3,745) = \mathbf{139,68}$

Les quantités des trois pattes (300, -600 et 1200) ont 300 comme plus grand dénominateur commun, et l'application de celui-ci permet d'atteindre le plus petit ratio (1, -2 et 4, respectivement).

Par conséquent, le participant A affichera un cours acheteur de **139,68** pour une quantité de **300**.

Cours vendeur et quantité de la stratégie
 $= (+1 \cdot 132,67) + (-2 \cdot 3,96) + (+4 \cdot 3,745) = \mathbf{139,73}$

Les quantités des trois pattes (-225, 450, et -900) ont 225 comme plus grand dénominateur commun, et l'application de celui-ci permet d'atteindre le plus petit ratio (1, -2 et 4, respectivement).

Par conséquent, le participant Z affichera un cours vendeur de **139,73** pour une quantité de **225**.

Le marché résultant pour la stratégie **+1 CGBH12 -2 OGBH12C13100 +4 OGBH12C13150** serait le suivant :

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
300	139,68	139,73	225

ANNEXE A

1. Les participants devraient vérifier le format et le ratio des pattes de la stratégie après qu'elle a été inscrite par la Bourse. La vérification du format et du ratio des pattes est le moyen le plus sûr de valider le prix et la quantité de l'ordre de stratégie.
2. Les ordres implicites ne peuvent être générés qu'à partir d'ordres réguliers. Ils ne peuvent pas être générés à partir d'autres ordres implicites.
3. Les ordres implicites peuvent être négociés soit exclusivement contre des ordres réguliers, soit exclusivement contre des ordres implicites, la priorité étant aux ordres réguliers admissibles. Les ordres réguliers et les ordres implicites ne peuvent en aucun cas être combinés.
4. Un ordre implicite sur un instrument peut être négocié hors du marché formé par les ordres limites si la quantité d'ordres réguliers admissibles n'est pas suffisante pour l'exécution de la quantité de l'instrument nécessaire pour le format de la stratégie et la quantité peut être exécutée sur le marché implicite de l'instrument.
5. Dans le cas des ordres implicites croisés (cours acheteur implicite > cours vendeur implicite), le prix négocié est le prix de l'ordre le plus récent.

Exemple pour les points 2, 3, 4 et 5

Supposons les marchés suivants pour une SIG et ses composantes (les ordres implicites sont entre parenthèses) :

14 BAXH12 – 25 OBXH12C9875

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
40	1381,08		
7	(1380,69)		

BAXH12

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
100	98,71	98,72	560
50	98,70	98,73	50
50	98,69	98,74	50

OBXH12C9875

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
1000	(0,035)	(0,04)	1000
5	0,03	0,05	1000
10	0,025		

Le cours acheteur de l'ordre SIG régulier est généré à partir du cours 98,72 de la patte BAXH12 et du cours 0,04 de la patte OBXH12C9875.

$$= (+14 \cdot 98,72) + (-25 \cdot 0,04) = 1381,08$$

Le cours acheteur de l'ordre SIG implicite est généré à partir du cours 98,71 de la patte BAXH12 et du cours 0,05 de la patte OBXH12C9875.

$$= (+14 \cdot 98,71) + (-25 \cdot 0,05) = 1380,69$$

Le cours acheteur de 0,035 entre parenthèses pour le contrat OBXH12C9875 est un cours implicite généré à partir d'une autre stratégie.

Le cours vendeur de 0,04 entre parenthèses pour le contrat OBXH12C9875 est un cours implicite généré à partir du cours acheteur de 1381,08 de la SIG et du cours vendeur de 98,72 de la patte BAXH12.

Bien qu'il y ait 1015 contrats (1000 provenant d'ordres implicites et 15 provenant d'ordres réguliers) pour le cours acheteur du contrat OBXH12C9875, un ordre sur le cours vendeur implicite ne peut pas être généré sur la SIG étant donné que :

- la stratégie doit négocier la patte OBXH12C9875 en lots de 25 contrats;
- les ordres réguliers comprennent seulement 15 contrats;
- l'algorithme d'établissement de prix implicite fonctionne à partir des ordres réguliers seulement.

Si un autre participant entre un cours acheteur 1381,58 pour une quantité de une SIG, cela signifie qu'il achète 14 BAXH12 à 98,72 et vend 25 OBXH12C9875 à 0,02.

La fonctionnalité vérifiera d'abord si elle peut générer des prix implicites sur un instrument à partir des ordres réguliers admissibles sur l'instrument en question. Pour être admissibles, les ordres réguliers doivent avoir une taille collective qui répond au ratio de quantité minimale de cet instrument.

Dans les instants précédant l'opération découlant du cours acheteur 1381,58, voici les marchés pour la SIG et les instruments qui la composent :

14 BAXH12 -25 OBXH12C9875

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
1	1381,58		
40	1381,08		
7	(1380,69)		

BAXH12

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
14	(98,72)	98,72	560
100	98,71	98,73	50
50	98,70	98,74	50
50	98,69		

OBXH12C9875

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
1000	(0,035)	(0,02)	25
5	0,03	0,05	1000
10	0,025		

Dès que des ordres implicites sont générés, des opérations contre des ordres admissibles seront exécutées lorsque c'est possible.

Dans l'exemple ci-dessus, le cours vendeur implicite pour le contrat OBXH12C9875 généré à partir du cours acheteur de la SIG fera d'abord l'objet d'une tentative de négociation contre des

ordres réguliers, puis contre des ordres implicites. Comme la taille collective des ordres réguliers sur le cours acheteur ne répond pas aux 25 contrats demandés, la fonctionnalité négociera contre le cours acheteur implicite (si le prix et la quantité sont tous deux admissibles).

L'opération résultante entre les ordres implicites sera à 0,02 pour 25 contrats. Le prix de l'opération est le prix de l'ordre implicite le plus récent.

La fonctionnalité achètera aussi 14 contrats BAXH12 à 98,72 pour exécuter l'autre patte de l'ordre SIG.

- Des prix implicites peuvent entraîner des marchés croisés sur un instrument si l'ordre implicite entrant a un ratio requis (selon la structure de la stratégie) qui est incompatible avec la quantité de sens contraire pour le cours acheteur ou vendeur (qu'ils soient implicites ou non).

Exemple

À partir de l'exemple précédent, si le cours acheteur implicite du contrat OBXH12C9875 provient d'une autre SIG et a un ratio de 50, les deux ordres implicites ne peuvent être négociés. Le cours acheteur implicite doit être négocié en lots de 50 contrats alors que le cours vendeur implicite doit être négocié en lots de 25.

Si tel était le cas, le marché sur le contrat OBXH12C9875 demeurerait :

OBXH12C9875

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
1000	(0,035)	(0,02)	25
5	0,03	0,05	1000
10	0,025		

- Des prix implicites peuvent entraîner des marchés croisés sur un instrument si la quantité pour le cours acheteur ou vendeur ne suffit pas pour exécuter le ratio de quantité minimale (selon la structure de la stratégie).

Exemple

Toujours dans l'exemple précédent, s'il n'y a pas de cours acheteur implicite pour le contrat OBXH12C9875, le marché pour OBXH12C9875 sera le suivant :

OBXH12C9875

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
5	0,03	(0,02)	25
10	0,025	0,05	1000

Le marché serait aussi croisé si le cours vendeur implicite de 0,035 reste, mais pour seulement 24 contrats ou moins.

OBXH12C9875

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
24	(0,035)	(0,02)	25
5	0,03	0,05	1000
10	0,025		

8. Les stratégies peuvent seulement être construites avec deux ou trois pattes et leur ratio doit être entre 99 et -99 (inclusivement).
9. L'unité de fluctuation minimale d'une stratégie correspondra à l'unité de fluctuation minimale des pattes de la stratégie. Cela peut entraîner des prix d'exécution se situant entre les unités de fluctuation habituels pour certains instruments.

Exemple

Une stratégie comprenant le contrat BAXU12 (unité = 0,01) et le contrat OBXU12C98625 (unité = 0,001 lorsqu'inférieur à 0,01) aura une unité de fluctuation minimale de 0,001.

10. Si une stratégie comporte une ou plusieurs pattes dont le ratio est supérieur à 1, ces pattes pourraient se voir attribuées un prix correspondant à une unité de fluctuation minimale inférieure à celle qui les aurait régies si elles avaient été exécutées individuellement.

Exemple

Pour une stratégie dont les composantes sont +1 CHBM19 (unité de fluctuation minimale = 0,01) et -2 OGBM19C135000 (unité de fluctuation minimale = 0,01), l'algorithme d'attribution du juste prix pourrait affecter à la patte OBG un prix qui est un multiple d'une demi-unité, soit 0,005.

11. La taille d'ordre maximale pour les stratégies dépendra du ratio de l'instrument le plus élevé.

Exemple

Si la structure d'une stratégie est **+14 BAXH12 -25 OBXH12C9875**, 25 est le ratio le plus élevé. La taille maximale de l'ordre pour cette stratégie sera :

$$9999 / 25 = 399,96$$

Ce résultat sera arrondi à 399.

12. Étant donné que la diffusion au marché par le flux HSVF est limitée à six chiffres et que le prix d'une SIG peut comporter plus de six chiffres, l'arrondissement des prix est nécessaire aux fins d'affichage seulement. Le participant doit entrer le prix complet. Les cours acheteurs qui doivent être arrondis le seront à la baisse, alors que les cours vendeurs seront arrondis à la hausse. Le prix entré par un participant n'est pas arrondi et sera le prix négocié s'il y a exécution.

Exemple

Un participant souhaite acheter 290 BAXM12 à 98,72, vendre 500 OBXM12C9850 à 0,25 et acheter 990 OBXM12C9900 à 0,005. Le cours acheteur de cette stratégie est établi à 2850,875 pour une quantité de 10.

La structure sera +29 BAXM12 -50 OBXM12C9850 +99 OBXM12C9900. Le cours acheteur saisi par le participant doit être 2850,875. L'affichage sera comme suit :

BAXOBXOBX#####

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
10	2850,87		

Si un autre participant essaie de vendre à ce prix en entrant un ordre de vente à 2850,87, l'opération se fera à 2850,875.

À l'inverse, un participant souhaite vendre 290 BAXM12 à 98,72, acheter 500 OBSXM12C9850 à 0,25 et vendre 990 OBXM12C9900 à 0,005. Le cours vendeur de cette stratégie sera encore 2850,875 pour une quantité de 10.

La structure sera toujours +29 BAXM12 -50 OBXM12C9850 +99 OBXM12C9900. Le participant doit entrer le cours vendeur 2850,875. Par contre, l'affichage sera comme suit :

BAXOBXOBX#####

Quantité acheteur	Cours acheteur	Cours vendeur	Quantité vendeur
		2850,88	10

12. Les participants utilisent des prix prédéterminés pour calculer le prix d'une SIG, mais les prix attribués aux pattes une fois la stratégie exécutée peuvent différer de ces prix prédéterminés; le prix global de la SIG restera toutefois le même.